

# Ville d'Audierne

Lundi 1<sup>er</sup> Juin 2009

Internet : <http://www.audierne.fr/>

Bulletin N° 14

## Bulletin mensuel d'informations



### État civil

#### Naissance :

- Nolan PORSMOGUER,  
21, rue Marcelin Berthelot

#### Décès :

- Hélène PERENNES, veuve ROE,  
maison de retraite
- Jeanne Herveline LAGADIC ,  
2, rue Mauricel Ravel
- Marie Joséphine BOSSER,  
veuve GENTRIC, Plozévet

#### ➤ Samedi 06 juin - GALA DE BOXE

A partir de 14 h 00 - Salle omnisports du collège de Locquéran.  
Entrée gratuite - Petite restauration.

#### ➤ Samedi 13 juin - GALA DU PAT'CLUB

Salle omnisports, à 20 h 30.  
Cette année, le thème principal sera le disco.

#### ➤ Dimanche 21 juin - « APREM'DI JEUX » - De 15 h 30 à 18 h 00 - Espace arts - Les halles

Organisé conjointement par le comité d'animation et l'office du tourisme. Subventionné par la mairie.  
A partir de 6 ans. Gratuit.

Avec la participation de Mr Pierre Bernicot (« Le remue-ménages » - Quimper) qui vous fera découvrir de nombreux jeux. Bonne humeur et convivialité garanties.

#### ➤ Dimanche 21 juin - FÊTE DE LA MUSIQUE - A partir de 19 h 00 - Centre ville

Organisée conjointement par le FC GOYEN et la municipalité.

#### ➤ Samedi 27 et Dimanche 28 juin - tournois de Beach Soccer - Plage de Trescadec

le 27 : tournoi nocturne, de 19 h 00 à 02 h 00, pour adultes.

le 28 : tournoi pour les enfants de 7 à 12 ans, de 10 h 00 à 17 h 00.

#### ➤ Campagne "Fleurir la ville 2009"

Les formulaires d'inscription sont à retourner en mairie avant le 15 juin.

> **MOBIL'EMPLOI : une aide à la mobilité pour l'insertion professionnelle.**  
(emploi, stage, formation, entretien d'embauche)

Les barrages pour accéder à un emploi sont nombreux. Le plus incontournable, parfois, est tout simplement l'absence d'un moyen de locomotion. C'est dans cette optique qu'a été créée l'association Mobil' Emploi. Basée à Quimper, elle rayonne sur le Pays de Cornouaille et le Centre Ouest Bretagne, disposant de 40 vélosmoteurs et scooters, de six navettes avec chauffeurs et de deux voitures de location.

Le principe est simple : Mobil' Emploi donne le coup de pouce qui permet d'accéder à l'emploi. Le prêt, sauf exception, ne peut excéder deux mois. L'association est là aussi pour vous accompagner à trouver des solutions alternatives.

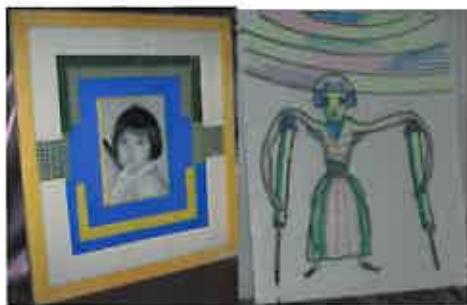
**Qui peut en bénéficier ?**

Les bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée, les personnes en formation, en stage, les travailleurs handicapés, les salariés des structures d'insertion.

**Comment en bénéficier ?**

En contactant votre référent : mission locale, CDAS/CCAS d'Audierne, ANPE, PLIE, structure d'insertion.

> **EXPOSITION DU COLLECTIF « ART ET VACCINATIONS »**



**Exposition des victimes du vaccin « hépatite B », en mairie, du 13 au 26 juin 2009, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

**Conférence : « La parole aux victimes du vaccin hépatite B », animée par Françoise JOËT présidente d'honneur d'ALIS (Association Liberté Information Santé), salle Jean Cabillic, en mairie, samedi 13 juin, à 20h00.**

Gratuites et ouvertes à tous.

> **TRAVAUX**

**REFECTION DE LA CHAUSSEE VIRAGES DES MARINES**

(de l'angle de la rue du Maréchal Leclerc jusqu'à la petite maison des Marines)

La route sera barrée à la circulation automobile du lundi 08 juin à 08 h 00 au vendredi 12 juin à 17 h 00 et du lundi 15 juin à 08 h 00 au mardi 16 juin à 17 h 00. Les travaux vont consister à raboter la chaussée, refaire le ruban d'enrobé, confectionner deux ralentisseurs et un trottoir.

**REFECTION DES MARQUAGES AU SOL DU CENTRE VILLE**

Ils devraient être réalisés avant la mi-juillet.

**INSTALLATION D'UNE BORNE DE RAVITAILLEMENT EN EAU POTABLE ET DE VIDANGE POUR CAMPING-CARS**  
sur le parking du Stum (Place du Général De Gaulle), courant juin.

> **ENVIRONNEMENT**

**POINTS ENVIRONNEMENT**

La municipalité demande aux citoyens de respecter les points environnement mis à leur disposition et de n'y mettre que les ordures appropriées. Merci donc de ne pas y déposer déchets verts et encombrants.

**DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS**

Les déchets verts peuvent être déposés sur la voirie, en sacs ou fagotés, seulement la veille du passage des camions de ramassage. Tout dépôt ne respectant pas ces dispositions restera sur la chaussée lors du ramassage concerné.

**DEJECTIONS CANINES**

Afin de garder une ville propre, nous demandons aux propriétaires d'animaux de ramasser les déjections de ces derniers, y compris sur les plages (cela afin d'éviter quelques surprises aux usagers de ces lieux).

**TERRAINS NON ENTRETENUS**

Il est demandé aux propriétaires fonciers de procéder ou de faire procéder à leur nettoyage.